



Négociation PRIME TRANSPORT

Après la demande d'ouverture de cette négociation portée par la **CFDT** et plusieurs réunions plus tard, nous vous livrons les avancées obtenues !
 Pour rappel, dans un contexte de forte inflation, la **CFDT** a été force de proposition afin d'améliorer les montants de prime de transport.
 La **CFDT** a été également attachée à déployer un dispositif simple permettant une mise en application rapide.

Tranche/ Kilomètre	Accord actuel en €/an	Accord actuel en €/mois	Nouvel accord en €/an	Nouvel accord en €/mois	Bonus : salariés "sans télétravail Dispositif 1"
De 0 à 4,99	211€88	17€66	254€ +20%	21€	21€ +30%
De 5 à 9,99	268€36	22€36	322€	27€	27€
De 10 à 14,99	338€98	28€25	407€	34€	34€
De 15 à 19,99	409€60	34€13	492€	41€	41€
De 20 à 24,99	494€34	41€20	593€ +20%	49€	49€ +30%
De 25 à 29,99	494€34	41€20	718€ +45%	60€	60€ +57%
Au delà de 30	494€34	41€20	869€ +76%	72€	72€ +90%

2 nouvelles tranches pour s'adapter au nombre important de salariés habitant à + de 30 kms

Un bonus d'un mois supplémentaire pour tous les salariés qui ne sont pas rentrés dans le télétravail dispositif 1

Ces dispositions seront mise en place à partir du 1er septembre 2022. Ces barèmes seront augmentés chaque année du montant de l'augmentation générale (AG) négocié lors des NAO. Le calcul des distances entre le domicile et le lieu de travail se fait à partir de Google Maps, nous vous invitons à vérifier votre adresse personnelle enregistrée sous le portail MyData.

Pour les transports en commun, la prise en charge employeur de 70% de vos frais d'abonnements est applicable.

La CFDT est satisfaite de l'aboutissement de cette négociation et grâce à sa signature ce nouvel accord sera applicable !

Nous vous donnons RDV le 20 Juillet prochain dans le cadre de la réunion centrale relative aux mesures complémentaires salariales 2022...

